

Le Groupe OCP réagit à l'imposition par les États-Unis de droits sur les importations d'engrais phosphatés en provenance du Maroc

L'International Trade Commission (ITC) a rendu ce jour sa décision qui aura pour conséquence l'application de droits compensateurs de 19,97% sur les importations d'engrais phosphatés en provenance du Maroc.

Cette décision intervient en dépit des arguments présentés par le Groupe OCP sur l'absence de fondements à l'imposition de ces droits, et des nombreuses voix importantes qui se sont opposées à la requête de Mosaic dans le secteur agricole - distributeurs, associations et coopératives - ainsi que des élus des deux chambres. Les détails de cette décision sont attendus pour avril prochain.

Malgré cette décision, OCP a conscience des défis d'approvisionnement auxquels les fermiers américains font face et est déterminé à continuer de les servir. Le Groupe examinera les options les plus appropriées dans ce sens.